



Obligation d'une agence de location immobilière

Par **marc**, le **29/09/2010** à **05:55**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison et je passe par une agence immobilière pour louer mon bien afin d'être tranquille sur la gestion de celle ci. Seulement depuis un certain temps, je suis obligé de traiter certains litiges en direct avec le locataire de ma maison du fait de la négligence de cette agence de location.

Quels moyens de pressions puis je avoir a l'encontre de cette agence, afin qu'elle fasse son travail pour lequel je paye tous les mois!!!

Puis je également demander la copie de l'état des lieux et le contrat de location qu'elle a établie avec le locataire?

Merci pour vos réponses